

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2005**

11 mai 2005  
Français  
Original: espagnol

---

New York, 2-27 mai 2005

**Rapport du Mexique sur les mesures prises pour donner  
suite à l'Étude de l'Organisation des Nations Unies  
sur l'éducation en matière de désarmement  
et de non-prolifération**

**Introduction**

1. Pays profondément pacifiste, le Mexique œuvre activement à la promotion de l'éducation en faveur du désarmement et de la non-prolifération, y voyant un apport important à la réalisation de l'objectif primordial que constitue le désarmement complet et général sous un contrôle international strict et efficace.
2. Le Mexique juge essentiel et urgent de mettre en œuvre des mesures destinées à promouvoir une culture du désarmement, notamment en exhortant la communauté internationale à redoubler d'efforts pour délivrer les générations présentes et futures du fléau de la guerre. Par conséquent, il existe, au sein du Gouvernement mexicain, la volonté de faire de l'éducation en faveur du désarmement et de la non-prolifération un élément fondamental de sa politique extérieure, dont les résultats marqueront les consciences des générations d'aujourd'hui et de demain, pour le bien de l'humanité tout entière.
3. Le Mexique est convaincu qu'il est plus important que jamais de dispenser un enseignement en matière de désarmement et de non-prolifération, surtout en ce qui a trait aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive. C'est d'ailleurs ce que faisait valoir l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124, datée du 30 août 2002), établie par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de la question sous la direction de l'Ambassadeur Miguel Marin-Bosch.
4. Soucieux de promouvoir la prise de mesures sur cette question essentielle dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du mécanisme d'examen de ce traité, le Gouvernement mexicain présente, à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, son rapport national sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en application de la résolution 57/60, adoptée par l'Assemblée générale le 22 novembre 2002.



## Mesures nationales prises par le Mexique

5. On trouvera ci-après la liste des mesures prises par le Mexique comme suite aux recommandations formulées dans l'Étude de l'Organisation des Nations Unies susmentionnée :

a) Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Parties, le Mexique a présenté, conjointement avec d'autres pays, des documents de travail sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (NPT/CONF.2005/PC.III/WP.17 daté du 29 avril 2004 et NPT/CONF.2005/PC.II/WP.18, daté du 7 mai 2003);

b) En juin 2004, le Gouvernement mexicain a présenté au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies un rapport sur les mesures qu'il a prises pour donner suite aux recommandations formulées dans l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en application de la résolution 57/60 de l'Assemblée générale;

c) Dans la Déclaration politique (CZLAN/CONF/5) adoptée par la Conférence des États parties et signataires des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, qui a eu lieu à Tlatelolco, à Mexico, du 26 au 28 avril 2005, les membres de ces zones ont exprimé, au paragraphe 30, leur conviction que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération constitue un moyen important pouvant contribuer à l'avènement d'un monde à l'abri de la menace des armes nucléaires. Dans cette déclaration, tous les États sont par ailleurs invités à favoriser la mise en place de programmes visant à inculquer les notions de paix, de désarmement et de non-prolifération nucléaire dans leurs milieux éducatifs et universitaires respectifs, en engageant l'Agence internationale de l'énergie atomique et les pays donateurs à participer à la promotion et à la mise en œuvre de tels programmes;

d) Les autorités mexicaines compétentes ont lancé des initiatives en vue de créer, conjointement avec la Universidad Nacional Autónoma de Mexico – l'établissement d'enseignement supérieur le plus important et le plus emblématique du pays – une chaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;

e) En collaboration avec le Ministère de l'éducation publique, le Mexique a prévu d'introduire, dans les programmes d'éducation de base, des volets thématiques sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires;

f) Au moyen de résolutions, le Mexique a continué de préconiser l'inscription de cette question à l'ordre du jour de diverses instances régionales et internationales, telles que l'Organisation des États américains et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes;

g) Le Mexique a continué de bénéficier du programme de bourses en matière de désarmement des Nations Unies, qui a permis de former des générations de diplomates mexicains, dont ceux qui participent actuellement à l'élaboration de la politique extérieure du Mexique en matière de désarmement et de non-prolifération au Ministère des affaires étrangères, ou qui font partie des missions ou délégations mexicaines dans les tribunes et organismes internationaux s'occupant du désarmement. Le Mexique a d'ailleurs présenté une candidature à ce programme de bourses en 2005;

h) Le Ministère mexicain des relations extérieures a pour pratique de mettre ses connaissances théoriques et pratiques en matière de désarmement et de non-prolifération à la disposition des jeunes qui décident d'effectuer leur période de service communautaire ou un stage en milieu professionnel<sup>1</sup> dans ce ministère et dont certains finissent par se joindre à son personnel;

i) Compte tenu de l'importance des médias électroniques pour la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, le Ministère des affaires étrangères se propose de créer sous peu un portail consacré à ces questions sur sa page d'accueil.

---

---

<sup>1</sup> Au Mexique, une période de service communautaire est imposée aux étudiants inscrits dans un programme de licence. Le stage en milieu professionnel est obligatoire dans certains établissements d'enseignement supérieur.